

Image not found or type unknown



Liquidation de bien suite a un divorce

Par **nordine75**, le **26/01/2014** à **11:58**

bjr je suis divorcer depuis juin 2012 et l'ordonnance de jugement stipule la liquidation des bien commun, mon exfemme fait tout pour profiter du bien gracieusement (rdv annuler avec les agences immobiliere pas la au rdv fixer pour des visites et cela dure depuis mai 2010 car le juge lui avait attribuer le logement a titre gracieux pour une duree de 6mois a compter du 30 novembre 2009. Mes avocats non pas fait ce que je leur demandais pour motif qu'il fallait d'abord regler le divorce. je ne sait plus comment reagir en sachant que je ne sait pas si je peux acceder librement a mon appartement qui m'appartient a 50/50. merci de m'aider en m'orientant sur les procedures a suivre. merci d'avance